

## Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare  
21 220 GEVREY CHAMBERTIN  
Téléphone : 03-80-51-83-23



[bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)



[www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)



[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)

### COMPTE RENDU REUNION DU BUREAU REUNION DU 17 DECEMBRE 2020

Date de la convocation : 4 décembre 2020

Le dix-sept-décembre deux mil vingt à 18 heures 30, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur MASSON Jean Patrick.

Nombre de délégués titulaires : 10

Présents : 5

Exprimés : 10

CC GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES				Emargement		Quorum	Voix
Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Président	Excusé - Procuration à M MASSON			
Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	VP Vouge Amont	Présent			
Monsieur	Denis	PENNING	Secrétaire	Présent		2 / 3	3 / 3
CC PLAINE DUONNAISE							
Monsieur	Alain	LEFEVRE	VP Varaude	Présent			
Monsieur	Dominique	JANIN	Membre	Excusé - Procuration à M. LEFEVRE		1 / 2	2 / 2
CC RIVES DE SAÔNE							
Monsieur	Patrick	JACQUET	VP Vouge Aval	Excusé - Procuration à M ROBIOT			
Monsieur	Jean Luc	BOILLIN	VP Bièvre	Excusé - Procuration à M PENNING		0 / 2	2 / 2
DIJON METROPOLE							
Monsieur	Jean Patrick	MASSON	VP Cent Fonts	Présent			
Monsieur	Jean Michel	VERPILLOT	Membre	Excusé - Procuration à M MASSON			
Monsieur	Marien	LOVICH	Membre	Présent		2 / 3	3 / 3
10 membres						5 / 10	10 / 10

M. PENNING Denis est secrétaire du syndicat.

Assistent : Madame ZITO Florence et Monsieur BOILLIN Nicolas (SBV)

\*\*\*\*\*

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 28 octobre 2020
- Création du SMTVO

#### Finances

- Démarches et estimation budgétaire 2021
- Postes 2021 - *Délibération 2020 -25*

#### Contrat de bassin 2019 - 2021

- Etudes de restaurations morphologiques sur la Vouge et sur la Bièvre – Point d'étapes
- Démarche de restauration de la continuité écologique sur le Moulin du Centre à Brazey-en-Plaine - *Délibération 2020 -26*
- Autres travaux de restauration morphologique (Milleraie – Abreuvoir et diversification sur la Varaude à Tarsul-Izeure) - *Délibération 2020 -27*

#### Contrat de la nappe de Dijon Sud 2016 - 2021

- Travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts dans le cadre du maintien des prélèvements en nappe de Dijon Sud – Point d'étapes

## Affaires diverses

- Piézométrie et hydrologie
- Démarche TVV
- Etudes 2021 NDS - *Délibération 2020 -28*
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

M MASSON prie le bureau de bien vouloir excuser le Président, qui a appris ce soir être « cas contact de la COVID 19 », ce qui l'empêche de participer à la réunion. Le 1<sup>er</sup> Vice-Président transmet les amitiés du Président aux membres du bureau et demande de leur souhaiter de belles fêtes de fin d'année 2020 ; année atypique pour le moins.

### **I. Approbation du CR du 28 octobre 2020**

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

### **II. Création du SMTVO**

M. MASSON explique que l'AP de création du SMTVO devrait paraître d'ici une semaine, suite aux avis favorables des CDCI de Côte d'Or et Haute Marne. Par la suite, les représentants des collectivités devront être désignés afin que le Conseil Syndical puisse se réunir dans les 4 semaines, suivant la date d'instauration du SMTVO. Il précise qu'il pourrait y avoir un « retard » à l'installation du conseil syndical, du fait que plusieurs EPCI à FP n'ont pas prévus de se réunir au cours du mois de janvier 2021. M. MASSON précise que c'est M. COLLARDOT qui sera Président par intérim du SMTVO.

### **Arrivée de Mme ZITO et M. PENNING.**

M. MASSON affirme qu'une procédure de modification des statuts sera engagée rapidement afin notamment de permettre la sortie de deux EPCI à FP, présents « à la marge » dans le périmètre du SMTVO. Enfin, M. MASSON précise que le projet de délégation par DM au SMTVO sera rapidement transmis pour être intégré au dossier « EPAGE ». Celui-ci est indispensable pour l'instruction par le comité de bassin RM du dossier, en juin 2021.

### **III. Finances**

#### **a. Démarches et estimation budgétaire 2021**

Le Président donne la parole à M. BOILLIN qui précise qu'il n'y aura pas de DOB 2021, dès lors où celui-ci devrait être porté par le SMTVO. Néanmoins, il est rappelé qu'avec la convocation il a été transmis les deux documents suivants :

- Objectifs et actions 2021 ;
- Programmation des travaux et des études sur le BV Vouge et la NDS en 2021.

Pour le bassin de la Vouge, les nouveautés seraient les suivantes :

- Réalisation des travaux de restauration de la morphologie de la Noire Potte ;
- Réalisation des travaux de restauration de la morphologie de la Bièvre à Brazey-en-Plaine ;
- Réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique de la Bièvre au droit du Moulin du Centre à Brazey-en-Plaine ;
- Réalisation des travaux de restauration de la morphologie du Milleraie à Saulon-la-Chapelle ;
- Lancement de l'étude de restauration de la Vouge en amont et en aval du Moulin de la Ferme de la Folie.
- Réaliser une carte piézométrique de la nappe de la Bièvre ;
- Engager des travaux de diversification sur la Bièvre et sur la Varaude ;
- Réaliser les travaux de restauration de la Cent Fonts entre les Moulins des Etangs et Bruet ;
- Organiser des journées de sensibilisation autour de la nappe et de la rivière (école et grand public).

Pour le contrat de la nappe de Dijon Sud 2016-2021, les nouveautés seraient les suivantes :

- Rédiger l'étude bilan du contrat ;
- Organiser deux conférences sur les aspects qualitatif et quantitatif de la nappe.

Le Vice-Président rappelle que le périmètre financier du SMTVO devrait être le cumul des quatre anciens syndicats.

Le Vice-Président redit que le financement des études / travaux sur la morphologie, sur les continuités ou sur les ZH permettent d'obtenir en contrepartie des subventions sur le PPRE. Sans quoi, le coût de l'entretien serait particulièrement important. Enfin, il est à noter qu'aucun financement sur la Prévention des Inondations (item 5 du L.211-7 du CE) n'est possible.

M. MASSON pense que concernant l'entretien de rivières, il sera possible de faire des économies d'échelle, grâce à la création du SMTVO.

b. Postes 2021 - Délibération 2020 -25

Il est rappelé que depuis 2019, le financement du poste de technicien de rivières (pour la totalité) et de chargé de missions du contrat (pour 30%) est adossé aux actions présentées sur la restauration de la morphologie, sur le PPRE, ....

Le Vice-Président explique qu'il s'agit de déposer les demandes auprès de l'AERM&C et du CRBFC avant le 31 décembre 2020, conformément aux règles de ces collectivités.

Délibération 2020 - 25

Le Président explique que le SBV emploie trois Chargés de missions et un Technicien de rivières. La dépense totale peut être estimée (salaires et cotisations sociales uniquement) pour l'année 2021 à 195 706 € TTC.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau RM&C, pour le poste de technicien de rivières (en totalité) et de chargé de missions du contrat (pour 30% de son temps de travail), les aides sont adossées à la réalisation de travaux sur les restaurations morphologique, écologique des cours d'eau ou des zones humides. Selon les règles de l'Agence de l'Eau RM&C, une majoration de 30% est appliquée à la dépense initiale et l'aide se monte à 50% de la totalité de la dépense éligible.

Le Président reprecise que selon les règles d'interventions de la Région BFC, seuls les postes de chargé de missions du contrat Vouge et de technicien de rivières peuvent être aidés, sous réserve de la mise en place de démarches sur les restaurations morphologique, écologique des cours d'eau ou des zones humides.

Le principe du plan de financement, de l'année 2021 (hors majoration), serait le suivant :

- Agence de l'Eau RM&C :
  - o 50% des dépenses éligibles pour les trois postes de Chargés de missions (uniquement sur 70% du temps pour le Chargé de missions du contrat Vouge) ;
  - o 0 % des dépenses pour le poste de Technicien de rivières (financement adossé à plusieurs opérations).
- Région BFC :
  - o 30% des dépenses éligibles pour le Chargé de missions du contrat Vouge et du Technicien de rivières ;
  - o 0 % sur les postes de Chargés de missions SAGE et Nappe de Dijon Sud.
- SBV :
  - o Le restant à charge de chaque poste.

Le plan de financement détaillé, de l'année 2021 (hors majoration), serait le suivant :

Poste	Coût € TTC	Coût éligible - AERM&C	Coût éligible - CRBFC	AE RM&C	CRBFC	SBV
Animateur du SAGE	63 600 €	63 600 €	0 €	31 800 €	0 €	31 800 €
Animateur du contrat Vouge	55 800 €	39 100 €	55 800 €	19 550 €	16 740 €	19 510 €
Animatrice du contrat NDS	43 600 €	43 800 €	0 €	21 800 €	0 €	21 800 €
Technicien de rivières	41 000 €	0 €	41 000 €	0 €	12 300 €	28 700 €
<b>Total Général</b>	<b>204 000 €</b>	<b>146 500 €</b>	<b>96 800 €</b>	<b>73 250 €</b>	<b>29 040 €</b>	<b>101 810 €</b>

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;

- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles du budget 2021 ;
- SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, la Région BFC, une subvention aussi large que possible ;
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet.

\* \* \* \* \*

#### **IV. Contrat de bassin 2019 - 2020**

- a. Etudes de restaurations morphologiques sur la Vouge et sur la Bièvre – Point d'étapes
  - i. Restauration physique de la Vouge à Izeure-Bessey lès Cîteaux

Le Vice-Président donne la parole à M. SUSANNE.

Il explique qu'un rapport de phase 1 (diagnostic du cours d'eau) a été transmis au SBV. Le Comité de Pilotage de présentation de celle-ci s'est déroulé le 14 décembre 2020. Le CoPil a validé l'état des lieux. La phase suivante (Rédaction du projet en Tranche Ferme) sera engagée en début d'année 2021.

La plupart des propriétaires riverains ont de nouveau été rencontrés afin connaître les marges de manœuvre (largeur) quant à l'emprise des travaux.

M. LEFEVRE résume le déroulé de la réunion du CoPil du 14 décembre dernier et explique que le diagnostic, présenté par le Bureau d'études, a fait l'objet d'un consensus. Il n'a, pour sa part, pas d'inquiétudes particulières quant au risque de ne pas voir se réaliser les travaux à l'issue de la phase projet.

- ii. Restauration physique de la Bièvre - Site de Brazey-en-Plaine

Le rapport de phases 2 et 3 (Phase Projets) a été transmis au SBV. Un Comité de Pilotage restreint s'est déroulé le 14 décembre 2020 (échange sur le site de Brazey-en-Plaine uniquement). Le CoPil a validé le principe d'aménagement du site de Brazey-en-Plaine (remodelage des berges et implantation de banquettes). Les phases suivantes (deux passages d'un écologue et rédaction DLE) ont été notifiées au BE Artélia. Elles débuteront en janvier 2021.

M. SUSANNE rappelle que deux sites, sur Saint Usage, ont également été étudiés ; toutefois au regard de la situation actuelle, la présentation des phases 2 et 3 se fera ultérieurement, dès que les conditions sanitaires le permettront. Etant entendu que les élus de Saint-Usage ont changé (contrairement à Brazey-en-Plaine) suite aux élections municipales, il est indispensable que la présentation de la démarche, depuis son début, soit faite avant de parler d'éventuels aménagements de la rivière.

- iii. Restauration physique de la Noire-Potte à Izeure

En 2017, une démarche a été engagée sur la Noire-Potte, dans le cadre de l'AAP GEMAPI de l'AERM&C. Le principe d'intervention est la création de banquettes, dans le but de resserrer le lit d'étiage. Il est désormais nécessaire d'obtenir l'accord des autres propriétaires riverains que SBV (lui-même propriétaire de plus de la moitié du linéaire d'intervention potentielle).

A ce jour, nous avons eu l'accord de :

- Entreprise Martin : Accord (Aval RG) ;
- M. Hervé BUTHIOT : Accord (Aval RD).

Et nous sommes dans l'attente de la réponse de l'Association Foncière d'Izeure (Refus probable). Sa décision sera communiquée en début d'année 2021 (pm : correspondant à 20 ml en RG).

- b. Démarche de restauration de la continuité écologique sur le Moulin du Centre à Brazey-en-Plaine et restauration morphologique du Milleraie à Saulon-la-Chapelle - Délibération 2020 - 26
  - i. Moulin du Centre à Brazey-en-Plaine

Voici les points d'étapes sur ce projet :

- Accord du propriétaire sur le scénario d'aménagement durant l'été 2020 ;
- Validation de points techniques précis au sein d'une convention bi-partite (matériaux utilisés pour la passerelle, pour la clôture, forme des futures berges, choix des plantations... qui est en cours ;
- Sollicitation du Bureau d'Etudes Artelia pour la conception du projet.

ii. Restauration morphologique du Milleraie à Saulon-la-Chapelle

A la demande la commune (ancien terrain de football) le projet consiste à remettre à ciel ouvert (débusage) le Milleraie qui correspond à l'ancien lit naturel de la Cent Fonts. Voici l'avancée de la démarche :

- La demande de la commune a été officialisée le 16 décembre 2020 par décision du Maire ;
- Le Bureau d'Etudes Artelia a été sollicité pour la conception du projet.

Délibération 2020 - 26

Le Président rappelle que le SBV a comme compétence la restauration des continuités écologiques et morphologiques des cours d'eau du bassin (alinéa 8 du L211-7 du CE). Par ailleurs, il explique que le bassin de la Vouge est reconnu au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE RM) 2016-2021 comme bassin prioritaire pour la mise en œuvre de travaux de restauration de la morphologie de ses cours d'eau dans le but de l'atteinte de bon état de la qualité des eaux et d'anticiper les effets du changement climatique. A ce titre, la Bièvre et le Milleraie sont deux rivières sur lesquelles il serait pertinent d'intervenir.

Le Président propose ainsi de :

- Engager, en collaboration avec la commune de Saulon-la-Chapelle (en tant que propriétaire), le projet de mise à ciel ouvert du Milleraie, sur une distance approximative de 200 mètres (parcelles cadastrées AE 214 et AE 306) ;
- Engager, en collaboration avec le propriétaire, le projet de restaurations de la morphologie et de la continuité écologique de la Bièvre au droit du Moulin du Centre à Brazey-en-Plaine, sur une distance approximative de 200 mètres également.

Le Président explique que ces projets peuvent être subventionnés à hauteur de 80% du montant HT (Agence de l'Eau RM&C et Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté). La dépense totale pour les deux études est estimée au maximum à 15 K€ HT.

Le Président informe le bureau qu'aucune participation sera demandée aux propriétaires.

Ces deux projets seront toutefois engagés sous réserve de :

- La décision municipale, sur l'étude et les travaux, de la commune de Saulon-la-Chapelle (effective en date du 16 décembre 2020) ;
- La signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le propriétaire du Moulin du Centre et de ses propriétés annexes situées en amont immédiat du bâtiment.

Le Président dit qu'une délibération sanctionnera dans un second temps, l'engagement des travaux sur ces deux projets.

Le Président précise que ces deux démarches nécessiteront d'obtenir à la suite une autorisation auprès des services de l'Etat. Il explique que les travaux pourraient être envisagés lors de l'étiage 2021 (ou 2022).

Le Président rappelle qu'en cas d'abandon du projet à l'initiative de l'un ou l'autre des partenaires des projets, le SBV se réserve le droit de leur demander le remboursement des sommes engagées.

Le bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'études des restaurations de la morphologie et de la continuité écologique sur la Bièvre (Moulin du Centre de Brazey-en-Plaine) et sur le Milleraie à Saulon-la-Chapelle ;
- FIXE le montant maximum des deux démarches à 15 000 € HT ;
- INSCRIT au budget, les crédits nécessaires à la réalisation de celles-ci au budget 2021 ;
- SOLLICITE auprès, du Conseil Régional de Bourgogne-France-Comté et de l'Agence de l'Eau RM&C, une subvention aussi large que possible ;
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet.
- NOTE qu'une délibération devra être prise dans un second temps, afin d'engager les travaux sur ces deux sites.

c. Autres travaux de restauration morphologique - Délibération 2020 -27

Une rencontre avec M. LAMBERT, propriétaire riverain de la Varaude à Tarsul est prévue début 2021 pour réaliser des épis en amont (100m) de ceux réalisés en 2020. Il est proposé, en plus de l'implantation de ces

aménagements, d'abattre des d'ormes secs et de reprendre la clôture située le long de la rivière. La plantation de nouveaux arbres est également envisagée en lieu et place des ormes.

#### Délibération 2020 - 27

Le Président rappelle que le SBV a obtenu une DIG sur le PPRE 2016-2020 (AP du 8 août 2016). Il explique que parmi les interventions autorisées, la réalisation de travaux de diversification et la création d'abreuvoir est possible. Un site sur la Varaude à Tarsul-Izeure a déjà été en partie aménagé et il serait pertinent de continuer (linéaire plus conséquent) la démarche engagée en 2020.

Le Président explique que ces projets peuvent être subventionnés à hauteur de 80% du montant HT (Agence de l'Eau RM&C et Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté). La dépense totale à engager est estimée au maximum à 10 K€ HT.

Il précise que ces démarches ne nécessitent donc pas d'obtenir une autorisation auprès des services de l'Etat

Le Président affirme que les travaux se feront lors de l'étiage 2021.

Le bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de diversification et de création d'abreuvoir sur la Varaude à Tarsul-Izeure ;
- INSCRIT au budget, les crédits nécessaires à la réalisation de ceux-ci ;
- SOLLICITE auprès, du Conseil Régional de Bourgogne-France-Comté et de l'Agence de l'Eau RM&C, une subvention aussi large que possible ;
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet.

#### **V. Contrat de la nappe de Dijon Sud 2016 - 2021**

Travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts dans le cadre du maintien des prélèvements en nappe de Dijon Sud – Point d'étapes

Dans le cadre du Contrat de Nappe Dijon Sud (2016-2021) et plus exactement de la fiche action Q.2.2.3 : « Améliorer l'hydromorphologie de la Cent Fonts non canalisée au regard du changement climatique et du maintien des prélèvements en nappe », le dossier loi sur l'eau a été rédigé et déposé en DDT21 pour instruction le 16 octobre 2020. L'AP autorisant les travaux devrait être pris d'ici fin 2020 – début 2021.

M. BOILLIN explique que deux appels d'offres (maîtrise d'œuvre + entreprise travaux) devraient être lancés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021. Les travaux devraient être mis en œuvre à l'étiage 2021.

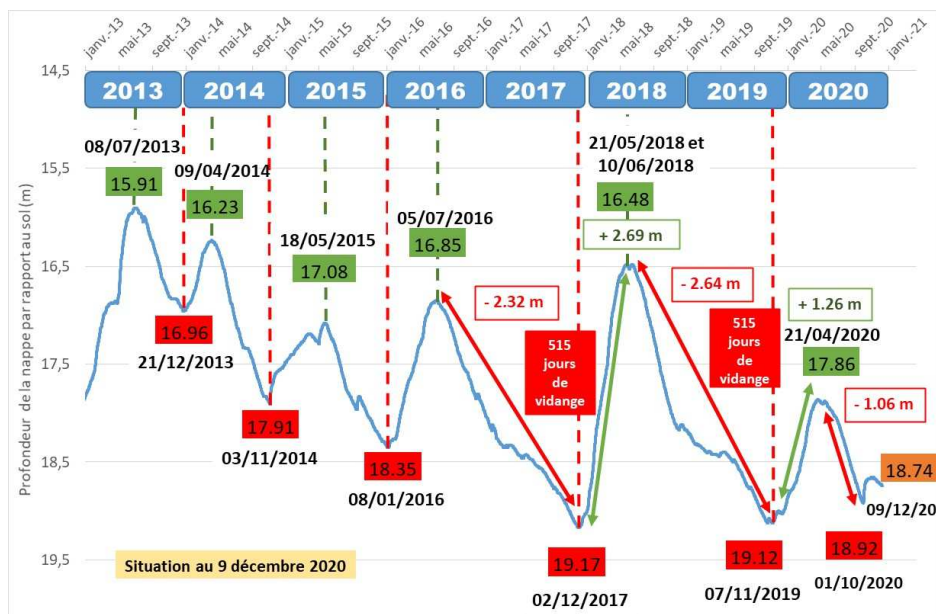
#### **VI. Affaires diverses**

- a. Piézométrie et hydrologie

PM depuis 1980 :

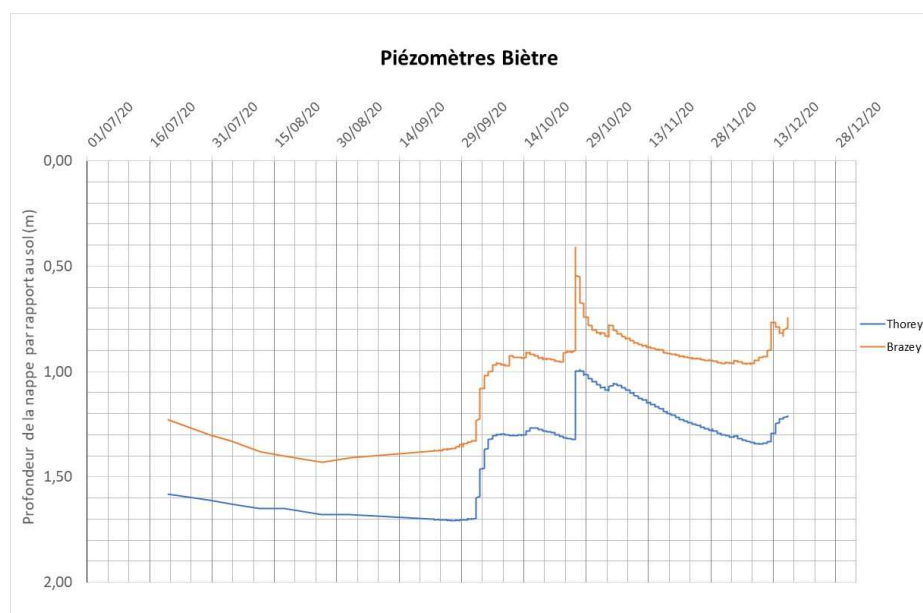
- La recharge interannuelle moy. = 1.16 mètre
- La vidange interannuelle moy. = 1.24 mètre.

La recharge a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour se stabiliser entre le 27 octobre et le 9 novembre (remontée de 0,23 mètre) et depuis la nappe se vidange de nouveau (-0,08 m).



Au 25 novembre 2020, la nappe est une moyenne très basse et en plus elle est repartie à la baisse.

Pour la première fois, il est présenté l'évolution de la nappe de la Bièvre qui a été équipée sur deux points par le SBV en septembre 2020.



En première approche, les niveaux sur les deux piézomètres (amont et aval de la nappe) réagissent de manière similaire. La nappe est très réactive à la pluie (ou à son absence).

#### b. Démarche sur la Très Vieille Vouge

Pour faire suite à la démarche EPTB et DDT de Côte d'Or, le SBV a transmis deux courriers le 12 novembre 2020 (à la DREAL BFC et l'AERM&C) sollicitant un financement sur une étude dites « coûts-bénéfices » de restauration de la TVV.

La réponse de la DREAL (sur le fonds Barnier) du 15 décembre, précise que ce fonds est destiné à améliorer la sécurité des personnes uniquement et en conséquence que l'étude ne peut être financée. L'AERM&C a également précisé que ce type d'étude ne peut pas être financé (aide sur la GEMA mais jamais sur la PI).

c. Etudes 2021 NDS

Délibération 2020 - 28

L'Inter CLE Ouche / Vouge a été créée le 16 février 2009, est en charge de la sauvegarde et de la restauration de la nappe de Dijon Sud, réserve d'eau la plus puissante du territoire (18 millions de m<sup>3</sup> estimé) de l'agglomération dijonnaise. A la suite de la signature du contrat de la nappe de Dijon Sud (19 mai 2016), il est programmé la mise en œuvre de plusieurs d'actions, pour lesquelles le SBV a été désigné en tant le maître d'ouvrage pour le compte de l'Inter CLE Ouche / Vouge.

Les actions sur lesquelles le Président demande de s'engager pour le compte de l'Inter CLE sont les suivantes :

- COM.1.1.5 : Communiquer auprès du grand public, dans le cadre de l'appel à projet espaces naturels sensibles de Côte d'Or 2021 (volets 1 et 2) ;
- ANIM. 1.1.2 : Réaliser l'étude de bilan mi-contrat et de fin de contrat

Selon les plans de financement suivants :

- COM.1.1.5 : 5 000 €
  - o Conseil Départemental de Côte d'Or, 100% du montant TTC
- ANIM. 1.1.2 : 30 000 €
  - o AERM&C, 50% du montant TTC

Le Président précise que le volet communication sera engagé sous réserve que le projet soit retenu par le Conseil Départemental de Côte d'Or.

Le bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- FIXE le montant global de la dépense à 35 000 € TTC maximum,
- APPROUVE les plans de financements décrit ci-dessus ;
- SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau RM&C et le Conseil Départemental de Côte d'Or les subventions prévues au contrat de nappe et repris ci-avant ;
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles du budget 2021 ;
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet.

d. Questions diverses

Deux courriers ont été adressés sur les ouvrages du bassin versant :

- Le premier à la Préfecture, sur les ouvrages qui a « notre connaissance » n'ont pas d'existence légale ;
- Le second aux propriétaires d'ouvrages « légaux ».

La Préfecture a répondu à propos des ouvrages sans consistance légale. Il est à noter que les vannes de Villebichot sont dans ce cas.

M. COLLARDOT prévoit ainsi de rencontrer M. le Maire très prochainement pour définir un calendrier de « démantèlement » de cet ouvrage.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, le Vice-Président lève la séance à 20h15 et souhaite à tous, de bonnes fêtes de fin d'année.